

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 12 FÉVRIER 2018

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 12 février 2018, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire, Jacques Madore, les conseillers suivants :

Karine Montminy	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Sylvie Cholette	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

Absent

Gaétan Fauteux	siège 1
----------------	---------

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2018-02-25

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour en laissant le point 15 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption des procès-verbaux du 15, 18 et 29 janvier 2018;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Règlements :**
 - 7.1 **Règlement 410-2018 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2018 ainsi que les conditions de leur perception**
 - 7.2 **Règlement 411-2018 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo**
8. **Fauchage des abords routier;**
9. **Offre d'emploi secrétaire administrative;**
10. **Congrès ADMQ;**
11. **Revenus et dépenses pour la salle de l'Âge d'Or;**

12. Paiement des comptes :
 - 12.1 Comptes payés
 - 12.2 Comptes à payer
13. Bordereau de correspondance;
14. Rapports :
 - 14.1 Maire suppléant
 - 14.2 Conseillers
 - 14.3 Directrice générale
15. Varia;
16. Évaluation de la rencontre;
17. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15, 18 ET 29 JANVIER 2018**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

4. **PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

Aucune question n'a été posée par le citoyen présent.

5. **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

5.1 **Embauche**

ATTENDU QUE le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement est maintenant disponible parce que le mandat n'a pas été renouvelé pour 2018;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a été autorisée à passer un appel de candidatures pour le poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement, à la résolution 2018-02-03;

ATTENDU QU' une annonce a été passée dans la COMBEQ, Emploi Québec le journal Le Haut-St-François, par envoi collectif et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Malo afin de recevoir des CV pour combler ce poste;

ATTENDU QUE les candidats ont été rencontrés pour le poste le vendredi 9 février 2018 à la MRC de Coaticook;

Résolution 2018-02-26

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE monsieur Marc Turcotte est engagé comme inspecteur en bâtiment et en environnement par la municipalité de Saint-Malo et il entrera en fonction à partir du 19 février 2018.

QUE la rémunération de monsieur Marc Turcotte lui sera versée selon l'entente passée avec lui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.1 **CPTAQ**

ATTENDU QUE Monsieur Martial Lemieux et Madame Céline Fontaine de Ferme M.C. Lemieux SENC ont déposé une demande s'adressant à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Résolution 2018-02-27

Il est proposé par la conseillère Sylvie Cholette,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE le conseil municipal n'a pas d'objection à la demande du citoyen auprès de la CPTAQ pour le projet suivant :

Demandeur : Ferme M.C. Lemieux SENC

Emplacement : Lot 5 404 674

Superficie visée : 31,03 ha

Description du projet : Aliénation du lot 5 404 674 à la faveur de Gestion G.R.Y.N. Gilbert Inc. Ferme M.C. Lemieux désire vendre ce lot dans le but de terminer sa réorientation et sa restructuration pour se concentrer sur ses activités acéricoles et sylvicoles. Le lot visé est occupé par une plantation de sapins de Noël (plus de 35 000 sapins) qui n'est plus entretenue depuis 2 ans faute de main d'œuvre pour l'entretenir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.2 CPTAQ

ATTENDU QUE Monsieur Martial Lemieux et Madame Céline Fontaine de Ferme M.C. Lemieux SENC ont déposé une demande s'adressant à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Résolution 2018-02-28

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

QUE le conseil municipal n'a pas d'objection à la demande du citoyen auprès de la CPTAQ pour le projet suivant :

Demandeur : Ferme M.C. Lemieux SENC

Emplacement : Lot 5 404 876

Superficie visée : 0,89 ha

Description du projet : Acquérir le lot visé par la demande qui est contiguë à la propriété constitué des lots 5 404 364 et 5 404 344. Le lot visé est séparé du reste de la propriété du propriétaire actuel par le chemin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5.3 CPTAQ

ATTENDU QUE Monsieur Martial Lemieux et Madame Céline Fontaine de Ferme M.C. Lemieux SENC ont déposé une demande s'adressant à la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme;

Résolution 2018-02-29

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

Que le conseil municipal n'a pas d'objection à la demande du citoyen auprès de la CPTAQ pour le projet suivant :

Demandeur : Ferme M.C. Lemieux SENC

Emplacement : partie du lot 5 555 818 et partie du lot 5 555 819

Superficie visée : 4,04 ha

Description du projet : Ferme M.C. Lemieux désire acquérir une partie des lots 5 555 818 et 5 555 819 situées entre leur propriété actuelle (lot 5 404 624) et le chemin Robinson. Ils utilisent déjà des chemins forestiers situés sur ces parties de lot pour accéder à leurs installations. De plus, sur la partie du lot 5 555 818 visé par la demande, il y a le puits desservant leur entreprise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

6. CDSM

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'agente de développement.

7. RÈGLEMENTS :

7.1 Règlement 410-2018 imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2018 ainsi que les conditions de leur perception

Règlement numéro 410-2018

imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2018 ainsi que les conditions de leur perception

Résolution 2018-02-30

ATTENDU QUE les taxes et les compensations doivent être imposées annuellement par règlement;

ATTENDU QUE en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, le Conseil a le pouvoir de réglementer le nombre de versements offerts aux contribuables pour acquitter le compte de taxes et les compensations pour les services municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement 410-2018 a été donné à la séance du 11 décembre 2017;

ATTENDU QU' une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

et résolu que le règlement suivant soit adopté :

ET RÉSOLU que le règlement suivant, portant le numéro 410-2018 soit adopté à l'unanimité des conseillers présents et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

D'approuver et adopter le règlement numéro 410-2018 «*Règlement imposant les taxes et les compensations exigibles pour l'exercice financier 2018 ainsi que les conditions de leur perception.*

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 410-2018, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.2 Règlement 411-2018 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo

Résolution 2018-02-31

Règlement numéro 411-2018

sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (2010, c. 27), entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté dont le préfet est élu au suffrage universel de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE toute municipalité locale doit, avant le 1^{er} mars qui suit une élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification;

ATTENDU QU' en vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles;

ATTENDU QUE les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1° l'intégrité des membres de tout conseil de la municipalité;

- 2° l'honneur rattaché aux fonctions de membre d'un conseil de la municipalité;
- 3° la prudence dans la poursuite de l'intérêt public;
- 4° le respect envers les autres membres d'un conseil de la municipalité, les employés de celle-ci et les citoyens;
- 5° la loyauté envers la municipalité;
- 6° la recherche de l'équité.

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU' un avis de motion, la présentation et le dépôt du projet de règlement 411-2018 a été donné à la séance du 15 janvier 2018;

ATTENDU QU' une copie du présent projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

ET RÉSOLU que le règlement suivant, portant le numéro 411-2018 soit adopté à l'unanimité des conseillers présents et qu'il soit décrété par ce règlement ce qui suit :

D'approuver et adopter le règlement numéro 411-2018 «*Règlement sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Malo.*

D'enregistrer et copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 411-2018, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de cette dernière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. FAUCHAGE DES ABORDS ROUTIERS

ATTENDU QUE les abords routiers doivent être fauchés pour aider à la visibilité;

ATTENDU QUE les abords routiers ne nécessitent pas d'être fauchés complètement à chaque année;

ATTENDU QUE monsieur François Duquette de *Travaux Légers* a remis une soumission de 46 \$ du kilomètre bilatéral taxes non incluses et monsieur Benoit Roy de 44 \$ du kilomètre bilatéral taxes non incluses.

Résolution 2018-02-32

Il est proposé par la conseillère Sylvie Cholette,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter le prix demandé par monsieur Benoit Roy de 44 \$ le kilomètre bilatéral taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. **OFFRE D'EMPLOI SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE**

ATTENDU QUE madame Françoise Dion a avisé qu'elle prenait sa retraite;

ATTENDU QU' un appel de candidatures sera fait afin d'engager une secrétaire administrative pour trois jours (22 h 30) par semaine;

Résolution 2018-02-33

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Sylvie Cholette,

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à passer un appel de candidatures pour le poste de secrétaire administrative sur les sites de la MRC de Coaticook et de Saint-Malo, dans le journal Le Haut-St-François, Emploi Québec, le Crieur public ainsi que toutes les municipalités de la MRC de Coaticook.

QU'un envoi collectif sera fait sur le territoire de la municipalité de Saint-Malo.

QUE les ressources humaines rencontreront les candidat-e-s sélectionné-e-s au poste de secrétaire administrative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. **CONGRÈS ADMQ**

ATTENDU QUE le Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) aura lieu du 13 au 15 juin 2018 au Centre des congrès de Québec;

ATTENDU QUE les frais de la chambre et les repas ne sont pas inclus dans les frais d'inscription au Congrès;

Résolution 2018-02-34

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Karine Montminy,

DE payer les frais d'inscription de 524 \$ taxes non incluses, incluant les dîners avec les ateliers d'information, la formation, les cocktails, les deux déjeuners-conférences, le banquet, la soirée, l'ensemble des activités du Salon des Partenaires du congrès de l'ADMQ et le dîner-conférence qui se déroulera du 14 au 16 juin prochain au Centre des congrès de Québec.

QUE le kilométrage, le coût de la chambre ainsi que les repas seront remboursés à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. **REVENUS ET DÉPENSES POUR LA SALLE DE L'ÂGE D'OR**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les revenus et les dépenses d'opération de la salle de l'Âge d'Or pour l'année 2017.

12. **PAIEMENT DES COMPTES**

12.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes d'un montant total de 113 222,30 \$ payés depuis le 16 janvier 2018;

Résolution 2018-02-35

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes d'un montant total de 113 222,30 \$ payés depuis le 16 janvier 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 Comptes à payer

Aucun compte n'est à payer.

13. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Un bordereau de correspondance a été envoyé avec les documents de la séance. Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, a lu la correspondance reçue. Un dossier a été retenu

13.1 Demande de commandite

ATTENDU QU' une demande de commandite a été reçue pour un projet de soirée de vidéos de chasse amateur qui sera présenté à La Frontalière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo pourrait être intéressée à commanditer parce que 90 % des séquences ont été tournées sur son territoire;

Résolution 2018-02-36

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte de commanditer l'événement pour un montant de 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RAPPORTS :

14.1 Maire

Monsieur le maire Jacques Madore demandera à monsieur Serge Allie de présenter un topo touchant le projet du secteur résidentiel:

ATTENDU QUE monsieur Serge Allie a développé le projet du nouveau secteur résidentiel;

ATTENDU QUE les nouveaux conseillers doivent être mis au courant des démarches qui ont été entreprises pour le projet;

Résolution 2018-02-37

Il est proposé par la conseillère Karine Montminy,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo retient les services de monsieur Serge Allie au tarif de 45 \$ de l'heure sans taxes, afin de présenter un topo aux conseillers municipaux sur le projet du nouveau secteur résidentiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 Conseillers

La conseillère Sylvie Cholette suggère d'inscrire suggestion avant plainte sur le formulaire

ATTENDU QUE la conseillère Sylvie Cholette a présenté des formulaires : Formulaire Suggestion-Plainte, Accusé de réception formulaire suggestion, Accusé de réception formulaire plainte et Procédure pour une suggestion ou une plainte;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance des documents;;

Résolution 2018-02-38

Il est proposé par la conseillère Sylvie Cholette,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal de Saint-Malo accepte les documents présentés par la conseillère Sylvie Cholette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3 Directrice générale

14.3.1 Patinoire

Monsieur Yves Boutin a rappelé la directrice générale et secrétaire-trésorière pour mentionner qu'après réflexion, il voulait changer le montant à lui être payé pour l'entretien de la patinoire. Le Conseil municipal maintient sa décision prise à la résolution 2018-01-24.

14.3.2 Salle de l'Âge d'Or

ATTENDU QUE les citoyens sont intéressés à participer à une activité de yoga;

ATTENDU QUE la salle des Loisirs ne peut être utilisée parce que la patinoire est très fréquentée pendant l'hiver ce qui occasionne des va-et-vient et des courants d'air;

ATTENDU QUE l'activité du yoga demande du calme et de la concentration;

ATTENDU QUE la salle de l'Âge d'Or appartient à la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la CDSM a demandé à la municipalité de Saint-Malo de prêter gratuitement la salle de l'Âge d'Or pour l'activité de yoga qui durera huit semaines;

ATTENDU QUE la professeure de yoga n'a pas donné de réduction aux participants sur le montant chargé pour le cours parce qu'elle avait accès à la salle gratuitement;

Résolution 2018-02-39

Il est proposé par la conseillère Sylvie Cholette,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo chargera 25 \$ chaque cours de yoga pour la salle de l'Âge d'Or qui débutera le 21 février 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3.3 TECQ

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo a présenté une demande de subvention au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin d'utiliser la taxe d'accise sur l'essence;

ATTENDU QU' une liste des travaux projetés a été présentée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la programmation prévoyait une vérification des égouts pluviaux de la Municipalité;

ATTENDU QU' une inspection télévisée des égouts pluviaux a été effectuée par Le Groupe ADE Estrie inc. en décembre 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le rapport de la compagnie qui a effectué l'inspection des égouts pluviaux;

ATTENDU QUE l'inspection télévisée a révélé un problème avec les égouts pluviaux sur le chemin Auckland;

ATTENDU QU' à cause de ce problème, la Municipalité veut changer sa programmation au TECQ;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes **un rapport spécial de vérification externe** dûment complétée;

Résolution 2018-02-40

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE le changement de programmation ci-dessous est approuvé par le Conseil municipal :

Priorité 2 : Changer les tuyaux de l'égout pluvial sur le chemin Auckland;

QUE la municipalité de Saint-Malo informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de l'usage de la subvention visant le projet susmentionné, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément à l'utilisation de la taxe d'accise sur l'essence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.3.4 Comité des Loisirs

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur demande au Conseil municipal d'appuyer le projet « Rénovations des toitures des portes d'entrée de la salle des loisirs » afin que le Comité des loisirs de Saint-Malo puisse bénéficier d'une aide financière dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV;

Résolution 2018-02-41

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal appuie le projet du Comité des loisirs de Saint-Malo pour le projet « Rénovations des toitures des portes d'entrée de la salle des loisirs » afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. **VARIA**

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

16. **ÉVALUATION DE LA RENCONTRE**

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

17. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 05.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière